

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Budget primitif 2026**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement budgétaire du groupe l'Ecologie Ensemble au rapport Budget primitif 2026 visant à proposer l'instauration d'un versement mobilité régional rural;

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'ADOPTER

au niveau du chapitre le Budget primitif pour 2026 équilibré à hauteur de 1 976 219 558 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et 1 283 027 287 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et comportant 692 446 246 € d'autorisations de programme et 827 942 030 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;

D'AUTORISER

la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;

D'AUTORISER

la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;

DE FIXER

le montant maximum des emprunts pouvant être contractés par la Présidente dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 2 juillet 2021, à 278 545 814 € ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 10 000 000 € d'autorisations de programme et de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme S600 : « Dépenses imprévues » ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget Primitif 2026 d'une dotation de 11 500 000 € de crédits de paiement en investissement au titre des remboursements de préfinancements européens perçus à l'ouverture de la programmation 2014-2020 ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 118 060 000 € de crédits de paiement en investissement et 48 640 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des opérations financières ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 50 950 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du reversement de la CVAE dans le cadre des transferts Loi Notre ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 1 691 453 de crédits de paiement de fonctionnement au titre du fonds de péréquation des collectivités ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 29 129 746 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du dispositif de lissage conjoncturelle des recettes des collectivités (DILICO) ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 173 353 € de crédits de paiement en investissement et de 314 200 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des restes à payer sur le programme J500 - Accompagner la jeunesse ;

D'ABROGER

le règlement d'intervention « job étudiant : prime de 200 € » adopté au Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 au 31 décembre 2025;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 9 667 200 € d'autorisations d'engagement et de 9 667 200 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme E103 « Solution & Co » ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 9 667 200 € au titre du programme E103 « Solution & Co » pour l'exécution du contrat cadre 2026 Solution&Co.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble, Raymond de Malherbe, Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET.

